



COMMUNIQUE : LE DÉTACHEMENT

Des différences majeures sont à relever :

Le détachement deviendrait l'intégration directe et pourquoi ?

Alors que les conditions d'intégration sont maintenues, donc équivalentes à celles actuelles du détachement, alors qu'une commission réservée à l'Administration statuerait en amont de la CAP, les agents **n'auraient plus le choix : dès le début, ils intègreraient d'office le nouveau corps d'accueil**, alors que jusqu'à présent, ils avaient au minimum, un an renouvelable pour opter, ou pas, pour leur intégration. **Le retour en arrière sera très compliqué !**

Si le corps des Adjointes techniques n'est pas bloqué dans sa pyramide, ce n'est pas le cas du corps des techniciens.

Chaque agent, Secrétaire Administratif ou Adjoint Administratif qui effectue des missions techniques peut demander son détachement. **Il est souhaitable de demander une instruction de son dossier à son IGAPS.**

Le SNAMA- FO vous informera très prochainement des conséquences de cet éventuel changement.

Qui peut le plus, peut le moins, mais pas l'inverse.

Le SNAMA FO vous informe, vous défend et vous écoute

N'hésitez pas à nous contacter : snamafo@agriculture.gouv.fr

